

## L'ACEPP exige des moyens et des professionnels formés pour l'accueil de la petite enfance

Paru dans Actualités Sociales Hebdomadaires: N° 2594 du 30/01/2009

Actualités Sociales Hebdomadaires - 2009

Rubrique : Sur le terrain

Sous Rubrique : Enfance - Famille

## L'ACEPP exige des moyens et des professionnels formés pour l'accueil de la petite enfance

La « pénurie d'éducateurs de jeunes enfants, personnel indispensable tant dans les structures d'accueil de jeunes enfants que dans les jardins d'enfants ou d'éveil », inquiète l'Association des collectifs enfants-parents-professionnels (ACEPP) (1). Dans sa plate-forme(2), l'association demande, « de toute urgence », une « démultiplication du potentiel de formations ». Elle rappelle par ailleurs son attachement à l'accueil collectif des enfants de 0 à 3 ans. « Il nous semble essentiel qu'ils puissent fréquenter un même mode d'accueil pendant toute la période préalable à l'entrée à l'école maternelle, cela dans des conditions satisfaisantes aussi bien en termes d'encadrement que de qualifications. » L'association, qui considère comme essentielle l'action sociale de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et de la mutualité sociale agricole pour assurer la continuité de l'existant et le développement des programmes en cours dans le secteur, demande une augmentation de 10 % du fonds d'action sociale de la CNAF. Celle-ci permettrait de revaloriser les prestations de service afin de réduire l'écart entre le coût réel et le prix plafond, mais aussi de développer de nouveaux modes d'accueil.

L'ACEPP estime que l'accueil des 2-3 ans dans les jardins d'éveil pourrait être positif pour les enfants qui ne bénéficient pas d'une place en accueil collectif. « Cela étant, il ne paraît pas opportun de supprimer les classes de maternelle pour cette tranche d'âge comme l'envisage actuellement le gouvernement. » En effet, le principe de gratuité, spécifique à l'école maternelle, est la condition de l'accès des enfants de milieu à faibles revenus à toute structure d'éveil et de socialisation, et contribue à une politique de prévention des inégalités. Mais l'association entend veiller à ce qu'une spécialisation de l'accueil collectif sur les 2-3 ans ne se fasse pas au détriment des 0-2 ans. L'ACEPP se montre enfin dubitative sur les regroupements d'assistants maternels : « La définition de ce métier et les règles afférentes sont celles d'un travail à domicile et d'un accueil familial. Sans encadrement ni soutien, les professionnels sont-ils préparés à mener un projet d'accueil collectif ? » (3).

(1) Association des collectifs enfants-parents-professionnels : 15, rue du Charolais - 75012 Paris.

(2) Disponible sur [www.acepp.asso.fr](http://www.acepp.asso.fr).

(3) L'ACEPP rejoint les positions de la Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (FNEJE) - Voir ASH n° 2575 du 3-10-08, p. 41.